



Strasbourg, le 6 janvier 2021

CDL-EL-PV(2020)003*
Or. angl./fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

70^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES
En ligne
Le 10 décembre 2020, 10 h 00 – 12 h 30

RAPPORT DE REUNION

**Ce document a été classé en diffusion restreinte le jour de la diffusion. Sauf si la Commission de Venise en décide autrement, il sera déclassifié un an après sa publication en application des règles établies dans la Résolution CM/Res(2001)6 sur l'accès aux documents du Conseil de l'Europe.*

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document CDL-EL-OJ(2020)003ann.

2. Etude - Utilisation des technologies numériques et élections – principes

Mme Kjerulf Thorgeirsdottir informe le Conseil qu'après l'adoption du [rapport sur les technologies numériques et les élections](#), la Commission de Venise a décidé d'élaborer des principes destinés aux législateurs et aux principaux acteurs dans ce domaine, tels que les puissantes sociétés Internet. Le principal défi était de trouver le bon équilibre entre les différents droits fondamentaux et les intérêts en jeu. Le Conseil avait déjà examiné une version antérieure du projet de principes en juin et octobre, qui avait été révisée entre temps sur la base des commentaires reçus des membres du Conseil et de la Commission, des services compétents du Conseil de l'Europe et d'autres acteurs internationaux.

La version actuelle comprend huit principes centrés sur la liberté d'expression dans l'environnement numérique, le retrait par les sociétés privées de contenus de tiers clairement définis de l'internet à la demande d'un organisme impartial compétent, l'internet ouvert et la neutralité du réseau qui est l'un des principes de base de l'internet, reconnu par les normes européennes, la protection des données personnelles, le réexamen périodique des règles et réglementations sur la publicité politique et sur la responsabilité des intermédiaires d'internet, les réglementations et les capacités institutionnelles pour lutter contre les cybermenaces, la coopération internationale et la coopération entre les secteurs public et privé ainsi que les mécanismes d'autorégulation.

M. Shlyk, chef du département des élections du BIDDH, félicite les rapporteurs pour cette réalisation. Il souligne que ce document pourrait être utilisé, entre autres, pour la préparation actuellement en cours des principes pour l'observation des élections liés aux technologies numériques par les groupes de travail mis en place par les organisations signataires de la Déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections (DoP).

M. Kask souligne que les principes devraient être présentés aux parties prenantes nationales et internationales et pourraient servir de base à la poursuite des travaux dans ce domaine. Le secrétariat évoque à cet égard la coopération en cours de la Commission avec d'autres organes compétents du Conseil de l'Europe. En particulier, il est prévu de présenter les principes au Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI) lors de sa 3^e session plénière le 15 décembre. En outre, la présidence allemande du Conseil de l'Europe estime que ces principes devraient être gardés à l'esprit pour la session ministérielle de mai 2021.

Le Conseil approuve les principes pour un usage conforme aux droits fondamentaux des technologies numériques dans les processus électoraux ([CDL-AD\(2020\)037](#)).

3. Glossaire électoral

Le Conseil examine le projet de révision du glossaire électoral. Le secrétariat rappelle que le glossaire a été révisé la dernière fois en 2016. La révision actuelle consiste tout d'abord en l'ajout d'un certain nombre de nouvelles expressions. Il s'est agi ensuite de retirer du glossaire des expressions, soit parce qu'elles n'étaient plus usitées, soit parce qu'elles ne relevaient pas spécifiquement du domaine électoral, soit enfin parce que certaines expressions sont communément utilisées et connues et ne nécessitent pas ou plus d'être présentes dans le glossaire électoral. Cette révision a enfin permis d'ajouter des notes expliquant plusieurs

expressions techniques. Une fois adopté, le glossaire sera transmis au service de la terminologie du Conseil de l'Europe et sera également disponible en ligne.

Le Conseil prend note du glossaire électoral révisé ([CDL-PI\(2020\)021](#))

4. Avis conjoint - Albanie - Droit électoral - amendements constitutionnels du 30 juillet 2020 et au Code électoral du 5 octobre 2020

M. Holmøyvik explique que les amendements examinés n'apportent aucun changement radical mais qu'ils doivent être considérés dans le contexte politique de l'Albanie où presque tous les députés de l'opposition ont quitté le Parlement pour créer une opposition extra-parlementaire, en étant partiellement remplacés par des candidats qui apparaissaient plus bas sur la liste (qui constituent maintenant l'opposition parlementaire). Les amendements soumis à l'avis de la Commission de Venise et du BIDDH font suite à une série d'amendements adoptés par consensus le 23 juillet.

Le principal problème identifié par l'avis est l'adoption extrêmement hâtive des amendements à la Constitution albanaise du 30 juillet 2020 et au Code électoral du 5 octobre 2020, ainsi que l'absence de larges consultations prévoyant un calendrier adéquat entre les acteurs politiques et les organisations non gouvernementales.

Si la plupart des amendements recommandés à la législation électorale devraient être mis en œuvre après les élections législatives prévues pour le 25 avril prochain, plusieurs autres plus urgents, qui n'impliquent pas de modifications législatives, doivent être appliqués avant les élections. En particulier, toutes les autorités devraient engager un dialogue constructif et faire tout leur possible pour mettre en œuvre la loi électorale dans les délais prévus ; les dirigeants des partis politiques devraient s'abstenir de se porter candidats dans plusieurs circonscriptions. Les modifications législatives à examiner après les prochaines élections législatives concernent notamment la suppression de cette possibilité de se présenter dans plusieurs circonscriptions et l'introduction de la possibilité pour les candidats individuels de faire recours contre l'attribution des sièges à l'intérieur d'une liste.

M. Shlyk souligne l'implication du BIDDH dans le processus qui a conduit aux amendements du 23 juillet et en particulier dans le Conseil politique qui comprenait des représentants de l'opposition extraparlamentaire.

M. Kask déclare que certaines recommandations faites par la communauté internationale, notamment dans [l'avis conjoint de 2012](#), sont toujours en suspens, comme la suppression de la possibilité de révoquer à volonté les membres des commissions électorales. La Cour constitutionnelle n'est pas encore fonctionnelle, ce qui représente un sérieux problème, et le niveau de corruption reste élevé.

Mme Granata-Menghini confirme que la question de la remise en fonction de la Cour constitutionnelle est très urgente et que le retard est dû non seulement à l'invalidation de certains candidats lors de la procédure de vérification de l'intégrité, mais aussi au système très complexe de remplacement des sièges à la Cour : la durée restante de certains mandats vacants serait si courte qu'elle décourage les candidatures. La Commission de Venise a suggéré de modifier la Constitution et la loi pour simplifier la procédure de nomination. Mme Granata-Menghini rappelle également que la mise en œuvre des recommandations du BIDDH concernant la législation électorale est une condition pour l'ouverture des négociations d'adhésion avec l'Union européenne.

5. Coopération avec le OSCE / BIDDH

M. Shlyk informe le Conseil des activités récentes et futures du BIDDH, à commencer par les élections observées depuis octobre 2020, notamment au Kirghizistan, en Lituanie, au Tadjikistan, en Ukraine, en Géorgie, en République de Moldova (deux tours), aux États-Unis d'Amérique et en Roumanie. En outre, le BIDDH vient de déployer des missions d'observation électorale au Kazakhstan et au Kirghizistan, toutes deux prévues pour le 10 janvier 2020. En ce qui concerne l'assistance électorale du BIDDH, le projet de suivi des Balkans occidentaux pour 2017-2020 arrive à son terme et un deuxième projet très similaire débutera début 2021. Enfin et surtout, le BIDDH a organisé un séminaire annuel sur les élections traitant du thème des méthodes et dispositions spéciales de vote, où sont intervenus des représentants des administrations électorales de la Fédération de Russie et des États-Unis, ainsi qu'un représentant du groupe d'observateurs citoyens polonais.

6. Date de la prochaine réunion

Le Conseil fixe sa prochaine réunion au jeudi 18 mars 2021, à 10h00.

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

VENICE COMMISSION / COMMISSION DE VENISE

Members of the Council for Democratic Elections (CDE) / Membres du Conseil des élections démocratiques (CED)

Mr Srdjan DARMANOVIC
Mr Ben VERMEULEN
Mr Oliver KASK
Ms Janine OTÁLORA MALASSIS (apologies)

Substitute Members of the CDE / Membres suppléants du CED

Mr Richard BARRETT
Mr Eirik HOLMØYVIK
Ms Katherina PABEL
Mr Pere VILANOVA TRIAS (apologies)

Other members of the Venice Commission / Autres membres de la Commission de Venise

Ms Herdís KJERULF THORGEIRSDOTTIR
Mr Rafael RUBIO NUÑEZ

Secretariat / Secrétariat

Ms Simona GRANATA-MENGHINI
Mr Pierre GARRONE
Mr Gaël MARTIN-MICALLEF
Mr Michael JANSSEN

Experts

PARLIAMENTARY ASSEMBLY / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Members / Membres

Mr Antonio GUTIÉRREZ, Committee on Legal Affairs and Human Rights/Commission des questions juridiques et des droits de l'homme
Mr Piero FASSINO, Committee on Political Affairs and Democracy/Commission des questions politiques et de la démocratie (apologies)
Mr Tiny KOX, Committee on the Honouring of Obligations and Commitments by member States of the Council of Europe (Monitoring Committee)/ Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)

Substitute members / Membres suppléants

Sir Christopher CHOPE, Committee on Legal Affairs and Human Rights/Commission des questions juridiques et des droits de l'homme (apologies)
Mr Corneliu Mugurel COZMANZIUC, Committee on Political Affairs and Democracy/Commission des questions politiques et de la démocratie (apologies)
Mr Aleksander POČIEJ, Committee on the Honouring of Obligations and Commitments by member States of the Council of Europe (Monitoring Committee)/ Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi (apologies)

CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES (CLRAE) / CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX (CPLRE)**Members / Membres**

Mr Jos WIENEN, Chamber of Local Authorities/Chambre des pouvoirs locaux (apologies)
Mr Stewart DICKSON, Chamber of Regions/Chambre des régions (apologies)

Substitute members / Membres suppléants

Mr Vladimir PREBILIC, Chamber of Local Authorities/Chambre des pouvoirs locaux (apologies)
Ms Rosaleen O'GRADY, Chamber of Regions/Chambre des régions (apologies)

Secretariat / Secrétariat

Ms Renate ZIKMUND
Mr Adam DRNOVSKY

DIRECTORATE GENERAL OF DEMOCRACY / DIRECTION GENERALE DE LA DEMOCRATIE (DGII)**OBSERVERS / OBSERVATEURS****ORGANIZATION FOR SECURITY AND COOPERATION IN EUROPE (OSCE)****Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODIHR) / Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme (BIDDH)**

Mr Alexander SHLYK, Head of the Election Department

EUROPEAN UNION / UNION EUROPEENNE**European External Action Service (EEAS) / Service européen pour l'action extérieure (SEAE)**

Mr Riccardo CHELLERI

European Parliament / Parlement européen**INTERNATIONAL INSTITUTE FOR DEMOCRACY AND ELECTORAL ASSISTANCE (INTERNATIONAL IDEA)****INTERNATIONAL FOUNDATION FOR ELECTORAL SYSTEMS (IFES)**

Ms Beata MARTIN-ROZUMIŁOWICZ, Director for Europe and Eurasia (apologies)